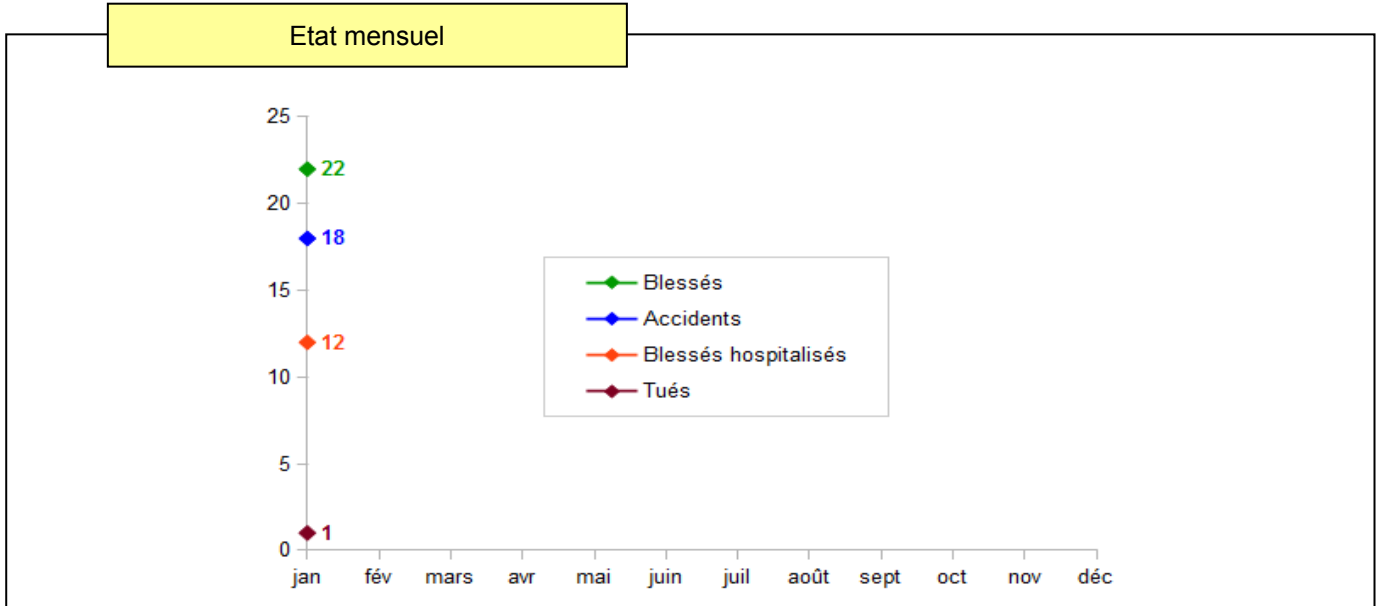


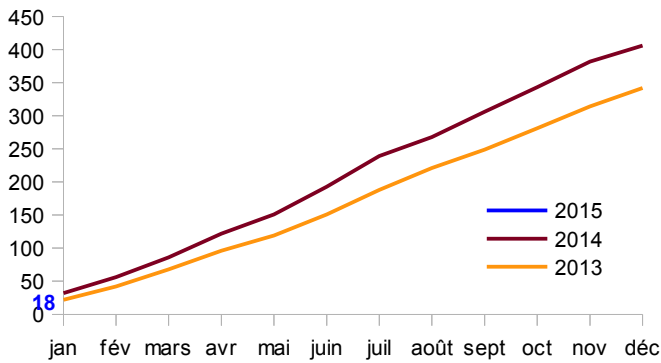
FEVRIER 2015/ Lettre n° 98

Bilan mensuel : JANVIER 2015

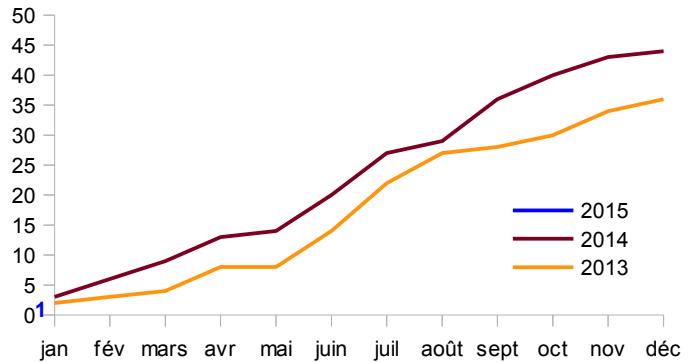


Cumuls sur l'année

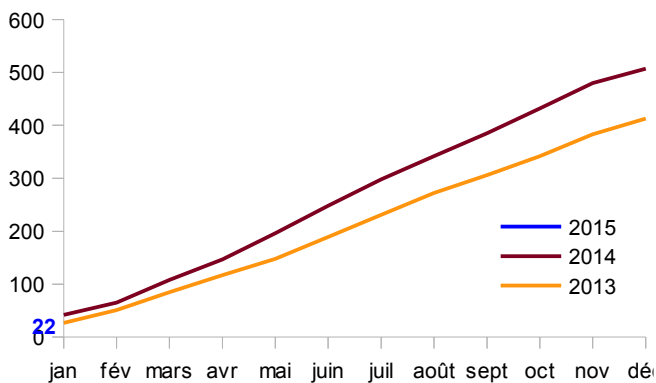
Accidents



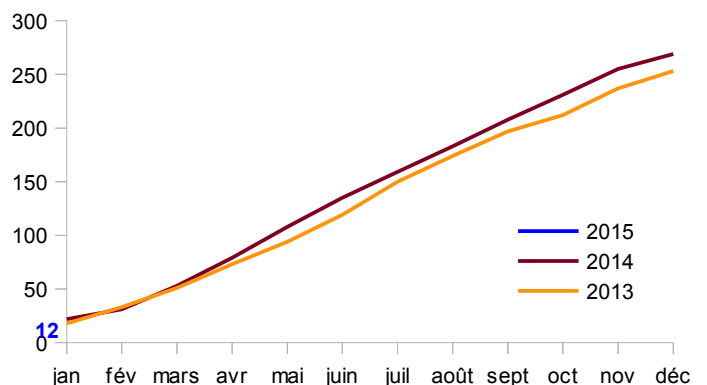
Tués



Blessés



Blessés Hospitalisés





Sécurité routière : 26 mesures pour une nouvelle mobilisation

Le bilan national de la sécurité routière pour l'année 2014 s'établit à 3 388 personnes décédées sur les routes (+ 3,7 % par rapport à 2013). Les blessés connaissent également une évolution défavorable de 2,5 %.

Ainsi, le ministre de l'Intérieur, Bernard CAZENEUVE, a décidé de mettre en place un plan d'action pragmatique et ambitieux pour combattre l'accidentalité routière. Il vise à mobiliser l'ensemble des registres d'intervention en matière de sécurité routière. De la formation des conducteurs à la sécurité des véhicules et des infrastructures, il constitue un plan global et cohérent.

Les 26 mesures présentées répondent, pour chacune d'entre elles, à des causes d'accidents déjà identifiées. Elles permettront de prévenir et de traiter l'ensemble des comportements à risque.

Les 26 mesures s'articulent autour de 4 axes.

Sensibiliser, prévenir, former

1 - Réforme du permis de conduire qui ouvre la conduite accompagnée dès 15 ans avec possibilité de passer l'examen de conduite à 17 ans et demi,

2 - Généralisation d'un module de sensibilisation à la sécurité routière en classe de seconde dès la rentrée 2015, ainsi que lors des journées de défense et de citoyenneté,

3 - Développement des opérations de sensibilisation aux risques liés aux pratiques addictives et à l'utilisation du téléphone portable au volant,

4 - Création d'un site internet du Conseil national de la sécurité routière (CNSR),

5 - Mise en place sur le site de la Sécurité routière (DSCR) d'une rubrique « à l'épreuve des faits », délivrant à nos concitoyens une information de qualité et réactive face aux idées reçues et fausses affirmations sur la sécurité routière,

6 - Abaissement du taux légal d'alcoolémie de 0,5 g/l à 0,2 g/l pour les **conducteurs novices**,

7 - Renforcement des contrôles des exploitants de débits de boissons autorisés à fermer entre 2h00 et 7h00 qui ont obligation de mise à disposition de dispositifs d'autocontrôle,

8 - Formation de tous les médecins agréés au dépistage précoce des problèmes d'alcool et de stupéfiants.

Protéger les plus vulnérables

9 - Interdire le stationnement des véhicules (à l'exception des deux-roues) 5 mètres avant les passages piétons pour améliorer la visibilité,

10 - Permettre aux maires d'abaisser la vitesse sur de grandes parties, voire sur la totalité de l'agglomération, pour réduire le nombre et la gravité des collisions,

11 - Renforcer les sanctions pour les conducteurs qui stationnent sur les passages piétons, sur les trottoirs ou sur les pistes cyclables,

12 - Relancer le déploiement de radars feux rouges et leur associer systématiquement un module de contrôle de la vitesse, notamment en agglomération,

13 - Uniformiser la taille et le format des plaques d'immatriculation des deux-roues motorisés, afin de faciliter les contrôles,

14 - Rendre obligatoire pour les usagers de deux-roues motorisés le port du gilet de sécurité en cas d'arrêt d'urgence,

15 - Généraliser à terme l'utilisation de supports de panneaux de signalisation « fusibles », qui ne nécessitent pas de glissière de sécurité, et diminuent les risques pour les deux-roues motorisés.

Lutter sans relâche contre les infractions graves

16 - Poursuivre la modernisation du parc des 4 200 radars,

17 - Lutter contre les contournements de la loi en matière de contrôle automatisé, notamment en déployant des radars double-face qui permettront aux enquêteurs de mieux identifier les auteurs des infractions,

18 - Exiger, lors de la demande de certification d'immatriculation d'un véhicule, la désignation d'une personne titulaire du permis de conduire correspondant au type de véhicule à immatriculer. Cette personne sera responsable en cas d'infraction constatée, à défaut d'identification du conducteur en infraction,

19 - Agir contre le défaut d'assurance en se donnant les moyens techniques de vérifier l'adéquation entre les véhicules assurés et les véhicules immatriculés,

20 - Observer, sur certains tronçons de route à double sens identifiés comme particulièrement accidentogènes, l'impact d'une diminution de la vitesse maximale autorisée de 90 à 80 km/h,

21 - Expérimenter dans 11 départements, en lien avec la Mildeca, la technique du double prélèvement salivaire en matière de dépistage des stupéfiants, en vue de la généraliser et d'augmenter ainsi le nombre de contrôles,

22 - Interdire de porter tout système de type écouteurs, oreillette, casque, ...susceptible de limiter tant l'attention que l'audition des conducteurs,

23 - Préciser la réglementation du surteintage des vitres à l'avant des véhicules pour garantir le bon contrôle de certains comportements dangereux.

Améliorer la sécurité des véhicules et des infrastructures

24 - Réduire les risques de contresens sur autoroute en alertant les conducteurs désorientés par l'installation de panneaux « sens interdit » sur fond rétro-réfléchissant sur les bretelles de sortie,

25 - Soutenir les démarches européennes sur l'installation d'enregistreurs de données de la route (EDR) dans les véhicules pour mieux connaître les mécanismes d'accident,

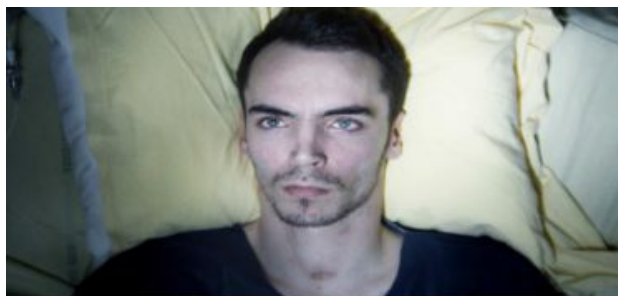
26 - Fournir aux collectivités locales des outils pour les soutenir dans leurs démarches d'amélioration de la sécurité routière : guides techniques pour les encourager à réaliser, comme le fait aujourd'hui l'État sur son réseau, des audits de sécurité.



Nouvelle campagne de la sécurité routière : Chaque 24 heures sur nos routes, 100 blessés graves. Mobilisons-nous !

La Sécurité routière lance une grande campagne de mobilisation pour lutter contre une réalité trop méconnue :

« Le nombre de blessés sur les routes baisse beaucoup moins vite que celui des personnes tuées. »



Un accident peut durer toute une vie. C'est le message du nouveau film de la Sécurité routière réalisé avec sept grands blessés de la route comme acteurs témoins. Ce film, « *Combien de temps...* », est

diffusé à la télévision et sur Youtube à partir du vendredi 13 février 2015, veille des grands départs en vacances d'hiver.

En levant le voile sur les blessures irréparables que peut provoquer une seconde d'inattention sur la route, la Sécurité routière poursuit plusieurs objectifs : sensibiliser les Français au trop grand nombre de personnes blessées sur la route (**900 chaque 24 heures dont 100 gravement**), et permettre à chacun de diffuser à son entourage un appel à la vigilance pour éviter de blesser ou d'être blessé.

Il y a des suites après un accident : des séquelles physiques, cognitives, psychologiques, familiales, pour les victimes mais aussi pour leur entourage, sans négliger les conséquences économiques et sociales (perte d'emploi, réaménagement des lieux de vie, attente d'indemnisations, ...). Pour le faire savoir au plus grand nombre, la sécurité routière met à disposition une plate-forme digitale d'engagement afin d'encourager le partage avec son réseau social. En se connectant chaque internaute peut :

- **Partager la parole** des protagonistes du film ainsi que celle de leurs proches et de leurs soignants, avec son entourage (Facebook, Twitter),
- **Prendre la parole pour témoigner à son tour.** Une application permet de réenregistrer le texte du film sur une version muette avec sa propre voix. Le texte « *Combien de temps ...* » défile sur l'écran pendant l'enregistrement. L'internaute obtient une version personnalisée du film TV qu'il peut envoyer à son entourage (Youtube, Facebook, Twitter),
- **Passer de la parole aux actes.** L'internaute peut également télécharger gratuitement l'application inédite « Mode conduite » qui permet de mettre son téléphone portable en veille quand il conduit.

Une nouvelle approche statistique des blessés graves de la route

Une définition européenne du **blessé grave** vient d'être mise en place. Elle s'appuie sur l'échelle de gravité des blessures utilisée couramment par les professionnels de santé. L'objectif est de compléter l'éclairage apporté par le fichier national des accidents de la route. Celui-ci est renseigné par les forces de l'ordre qui continuent d'enregistrer les blessés hospitalisés dont elles ont connaissance, à plus ou moins 24 heures.

En France, le fichier des hôpitaux ne signale généralement pas si les blessés sont victimes d'accident de la route. Il a donc été demandé à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR) de construire une méthodologie visant à mieux connaître les blessés graves de la route comme le souhaite l'Europe.

Cette étude estime à 35 000 le nombre de blessés graves, par an, dans notre pays. 70 % d'entre eux sont des usagers vulnérables : 15 000 usagers de deux-roues motorisés, 10 000 automobilistes, 5 000 cyclistes et 4 000 piétons.



INFORMATIONS "FLASH"

Continuons la mobilisation ; signons le manifeste pour des routes plus sûres dans le Doubs

Ce manifeste est disponible sur le site des services de l'État du Doubs : www.doubs.gouv.fr.

Nous contacter : ddt-pole-securite-routiere@doubs.gouv.fr

Tél : 03.81.65.61.17

<http://www.msr25.doubs.equipement.gouv.fr/>

En partenariat avec le Conseil général du Doubs <http://securiteroutiere.doubs.fr>